

## Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Beaconsfield, tenue à l'Hôtel de Ville, 303, boulevard Beaconsfield, Beaconsfield, Québec, le 24 janvier 2022 à 19 h 30

*En raison de la COVID-19, le gouvernement provincial exige que les séances du Conseil soient tenues sans la présence du public. Les membres du Conseil devront prendre part à la séance, délibérer et voter pendant que celle-ci se déroule à distance. La présente séance peut être visionnée par webdiffusion en direct et en différé.*

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

Son Honneur le maire Georges Bouelle et les conseillers Dominique Godin, Martin St-Jean, Robert Mercuri, David Newell, Roger Moss, Peggy Alexopoulos

### AUSSI PRÉSENTS :

Patrice Boileau, directeur général, Nathalie Libersan-Laniel, greffière et directrice du greffe et affaires publiques, Dominique Quirk, greffière adjointe, Robert Lacroix, Directeur et trésorier, Finances et trésorerie

## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

---

Son Honneur le maire déclare la séance ouverte.

## 2. ORDRE DU JOUR

### 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du 24 janvier 2022 à 19 h 30

---

2022-01-001 Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par le conseiller Martin St-Jean et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du 24 janvier 2022 à 19 h 30, tel que soumis.

## 5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

---

M. Patrice Boileau, directeur général, fournit un résumé du budget 2022 et indique qu'une présentation virtuelle et un document sur le budget sont disponibles sur le site de la Ville depuis vendredi dernier. Il invite les résidents à visionner la présentation et de consulter le document sur le budget.

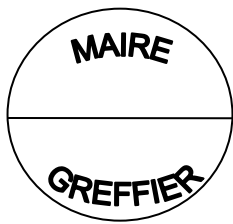
La greffière annonce le début de la période de questions.

Un résident aimerait savoir qui sont les architectes mandatés pour concevoir la grange en référence aux 6 830 000 \$ alloués pour la démolition de la grange et le mandat d'architectes présenté lors de la réunion budgétaire du Conseil de décembre 2021. Il demande si les contribuables seront invités à approuver la conception des architectes, et si oui, à quel moment.

Son Honneur le maire répond qu'à l'heure actuelle le mandat n'a pas été confié à un architecte et que le montant de 6 830 000 \$ est pour un total de sept projets. Il explique que la Ville appliquera les règles en vigueur pour obtenir des subventions et se conformera au ministère de la Culture et des Communications.

Un résident constate l'augmentation des droits de mutation et un important excédent lié à l'exploitation. Il perçoit cette situation comme un enrichissement accéléré et se demande comment la Ville peut vouloir augmenter les impôts locaux qui, ajoute-t-il, sont « d'un montant inférieur à l'inflation ». Il aimerait que la Ville explique la raison pour l'augmentation.

Son Honneur le Maire explique que l'augmentation de la taxe foncière est de 1,5 %, ce qui est inférieur à l'inflation, il ajoute que la Ville a pu maintenir les dépenses à une augmentation de 2,57 % malgré l'inflation. Il explique que la portion des contribuables est censée être utilisée pour des projets locaux et non pour payer les taxes d'agglomération. Il suggère que le résident fasse connaître son point de vue à



**Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield**

l'agglomération concernant les taxes puisque la hausse de la taxe de l'agglomération est de 9,82 % ce qui est très élevé en opposition aux services rendus.

La période de questions se termine à 19 h 47.

30. FINANCES ET TRÉSORERIE

30.1 Adoption du budget 2022 de la Ville de Beaconsfield

---

2022-01-002 Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par le conseiller David Newell et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver le budget 2022 au montant de 53 289 364 \$ pour les revenus et les dépenses.

95. LEVÉE DE LA SÉANCE

---

Il est proposé par la conseillère Peggy Alexopoulos, appuyé par le conseiller Roger Moss et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de lever la séance extraordinaire à 19 h 48.

---

**MAIRE**

---

**GREFFIÈRE**